

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 546

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Mars 2012

« Quand les mots se mettent à enfler, quand leur sens devient ambigu, incertain, et que le vocabulaire se charge de flou, d'obscurité et de néant péremptoire, il n'y a plus de recours pour l'esprit. »

(Marcel Aymé)

Sensible

Adjectif signifiant « susceptible d'être perçu par les sens, d'éprouver des sensations, des perceptions, des sentiments. » « *Si l'on n'est pas sensible, on n'est jamais sublime* » (Voltaire).

Se dit aussi pour des objets réagissant à différents contacts : balances, pellicules photographiques.

En anglais, prend le sens de « sensé, sage, raisonnable ».

Depuis quelques années, sous l'influence américaine, cet adjectif connaît une évolution qui ne laisse personne insensible. On parle désormais de dossier, de projet, de question sensible. L'acception américaine de ce mot pourrait être facilement remplacée par *délicat, difficile, complexe, malaisé, épineux, controversé, embarrassant*, etc.

(Défense du français, N° 546, mars 2012)

Substituer

Substituer c'est mettre une personne, une chose à la place d'une autre : substituer un enfant à un autre. « *Vous voulez que je substitue la définition à la place du défini* » (Pascal).

On substitue A à B. A se substitue à B, qui est substitué, tandis qu'on remplace B par A; que B est remplacé par A, ce qui est la construction de remplacer.

Le verbe *substituer*, souvent influencé par l'anglais, est parfois construit fautivement avec la préposition *par* au lieu de *à*, ce qui en inverse le sens. En effet substituer A par B dit le contraire de substituer A à B.

Il faut, par conséquent, éviter de confondre *substitution* et *remplacement*.

(Défense du français, N° 546, mars 2012)

Trust

Ce mot, adopté aujourd'hui par tous les dictionnaires, est emprunté (1888) à l'anglo-américain et désigne un système d'union financière entre plusieurs entreprises juridiques distinctes, fondé sur une direction unique. Par extension, *trust* désigne aussi une puissance financière et industrielle constituant une force de pression économique et politique. « *Le trust, c'est du collectivisme au profit d'un seul* » (L. Bourgeois).

Equivalents toujours disponibles : *combinat, conglomerat, groupe, entente, société, cartel, association, consortium, syndicat, multinationale, fiducie* (Québec).

(Défense du français, N° 546, mars 2012)

Vilipender

« Il a ensuite copieusement vilipendé la victime qui saignait au sol. »

Quel sens l'auteur de cette phrase attribue-t-il au verbe *vilipender* ?

Vilipender signifie traiter avec mépris, dénoncer comme vil (lat. *vilis* « vil » et *pendere* « peser, évaluer ») et non brutaliser, molester, rudoyer.

Ce verbe, souvent mal compris, est parfois aussi employé abusivement dans le sens de « gaspiller, dilapider ».

Syn. mépriser, bafouer, honnir. « *Je suis vilipendé, honni, injurié comme un débutant* » (Goncourt).

(Défense du français, N° 546, mars 2012)

« Wildcard »

« L'équipe, toujours en deuxième division, est en quête de wildcard pour les grands rendez-vous du calendrier. »

Wildcard, litt. « carte sauvage ». Ce mot anglais désigne, en sport, une *invitation*, une *autorisation* permettant à un athlète, à une équipe de catégorie inférieure de disputer des épreuves de haut niveau réservées à l'élite.

En français : *carte de faveur, de priorité, permis, invitation privilégiée, sésame*.

(Défense du français, N° 546, mars 2012)

« Workshop »

« Nos lecteurs pourront bénéficier d'un workshop exceptionnel » lit-on dans un hebdomadaire romand.

Il serait préférable que les lecteurs de cette publication puissent aussi bénéficier d'un texte en français à la fois intelligible et précis.

Le terme anglais *workshop* signifie « atelier ». Terme vague pouvant désigner un atelier (de travail, de création, d'apprentissage) ou un lieu de rencontres interprofessionnelles ; *une officine, un ouvroir*.

(Défense du français, N° 546, mars 2012)